



QUEBEC BANK. DIRECTOR FOR THE WEEK, JOHN JONES, Jr. Esquire. Days of Discount MONDAY & THURSDAY.

THE Stockholders are hereby required to pay into the Bank on or before the 10th October next, an Instalment of Ten per Cent. (or Two Pounds Ten Shillings per Share) on the amount of the Stock respectively held by them.

QUEBEC FIRE OFFICE. DIRECTOR FOR THE WEEK, L. T. McPHERSON, Esquire.

GEORGE DAVIS, Esquire, has been appointed Agent for this Company at Montreal, in the place of Joseph Carmel, Esquire.

LANDS at VALCARTIER within from 15 to 18 miles North West of Quebec.—FOR SALE the following LOTS, viz:—

No. 1. Nine arpents in front by about 15 in depth, 155 superficial arpents, fronting on the River and adjoining the Lands occupied by Thos. Barry and Mrs. White.

No. 2. Nine arpents in front by about 15 in depth, 125 superficial arpents, occupied by Mrs. White, with a House, Barn and large clearing.

No. 3. Six arpents in front by about 15 in depth, 90 superficial arpents, adjoining No. 2 and Mr. Neilson's Lot near the Saw Mill at the Falls of Tremontouham.

No. 4. Fifteen arpents in front by about 12 in depth, 180 superficial; beginning 5 arpents from the north line of the grant to Messrs. Stuart and Neilson, and running down the River 15 arpents.

No. 5. East half of lots 54, 55, 56 and 57, forming 12 arpents by 150 arpents; lying between the River and the Settlements in the 5th Concession, with part cleared adjoining the said Settlements.

No. 6. West half of lots 54, 55, 56 and 57, 12 arpents front on the highway; the said lots broken in upon on the north side by the River; adjoining Mr. Neilson's farm at the River-side and Robert Goddell's, with a Log House and Barn and clearing on said Lots.

No. 7. Lots 51 and 52, 5 arpents each on the highway by 30 in depth, occupied by E. Sweeney, adjoining A. Ker and Robert Goddell.

No. 8. Lots 22 and 25, 5 arpents each on the highway by 30 in depth—180 arpents; occupied by John Innie, with a good House, Barn, &c. and large clearing.

No. 9. Lots 28 and 29, 5 arpents each on the highway by 50 in depth—180 arpents occupied by John O'Neil, with Log House and Barn, &c. and a large clearing; adjoining to S. Neilson and W. Carrigan.

No. 10. Lots No. 4, 5, 6 and 7, each three arpents front on the River by about 50 in depth, adjoining on the east to Alexis Rossier, and on the west to J. Neilson, with a small clearing on No. 4. Said Lots will be sold separately if required.

No. 11. 5 arpents in front on the east side of the highway by 20 in depth, at the Saw Mill, adjoining on the north and south Mr. Neilson's lots, also 4 arpents by 30, on the same side of the road, at the distance of 4 arpents north west of the above. Also three-fifths of the Saw Mill.

No. 12. Lots Nos. 7, 8, 9, and half of No. 6, each 5 arpents in front by 40 in depth, at Lake St. Jacques and its outlet in the Fief St. Ignace, adjoining a clearing made by R. Goddell on half of Lot No. 6, with 6 arpents ready to burn, on north half of No. 6.

PASSAGE FOR LIVERPOOL. THE fine Brig THOMAS, Capt. EDWD. JONES, has very superior accommodations for Passengers, being fitted with separate State Rooms and will sail about the 2nd October.

NEW-YORK AND LIVERPOOL PACKETS. THE Subscribers have established the following Ships as a Line of Packets between New York and Liverpool; to leave New York on the 8th, and Liverpool on the 24th of each Month in the Year, viz:

SHIP CORINTHIAN, GEORGE DAVIS, Master, to sail from New York on the 8th of October.

SHIP LEEDS, WILLIAM STODDARD, Master, to sail from New York on the 8th of November.

SHIP SILAS RICHARDS, HENRY HOLBROOKE, Master, to sail from N-York the 8th of Decr.

SHIP CORTIZ, NASH DE COST, Master, to sail from New York on the 8th of January.

SHIP WILLIAM THOMPSON, R. CROCKER, master; to sail 16th of 10th month, (October).

SHIP FLORIDA, JOSEPH TINKHAM, master; to sail 1st of 11th month, (November).

The Liverpool Packets having met with general approbation and support, the owners of them have concluded to add to the number of vessels employed in that establishment—and they now intend that the following ships shall sail between New-York and Liverpool, in regular succession, twice in each month, from each port leaving both New-York and Liverpool on the 1st, and 16th of every month throughout the year, viz:

NEW-YORK, COLUMBIA, MANCHESTER, PACIFIC, Wm. THOMPSON, FLORIDA, CANADA, JAMES CROPPER.

These ships were all built in New-York, of the best materials, and are coppered, and copper fastened. They are very fast sailers; their accommodations for passengers are uncommonly extensive and commodious, and they are commanded by men of great experience.

The price of passage to England, in the Cabin, is now fixed at thirty guineas, for which sum passengers will be furnished with Beds and Bedding, Wine and Stores of the best quality.

FOR SALE by the Subscriber, 0 Pouchons fine old Jamaica Rum, 15 Hds. best Cognac Brandy, 2 Pipes, & Hollands.

FOR SALE by J. JONES, jr. 4, Sault au Marollet Street.—Castor Oil in Casks of 5 doz. Old Port and Madeira Wine, Coarse Salt, 10 M. Hill Bricks.

FOR SALE, EAST INDIA SUGAR, superior quality, Jamaica Coffee, Tierces & Barrels, Best Pickling Vinegar, Black Pepper and Cassia, Day & Martin's Blacking, Quart, Pint & half Pint Bottles.

ON SALE Liverpool SALT affaat. ALSO, Old Jamaica Rum, Cognac Brandy in Pipes and Hog-heads, London Pickles and Sauces, Madeira and Port Wine in the Wood, Newcastle Grate & Smithy Coals, Men and Boys plated Hats.

REMAINING in the Stores of GILLESPIE, FINLAY & Co. unclaimed: Revd. Dr. Strachan, York, Upper Canada, Care of Messrs. Forsyth, Richardson & Co. Quebec, 5 Cases, Landed from the Dew Drop from London.

FOR SALE, THE fine Brig VERONICA, Capt. EDSTACE, well known as a fast Ship, will take Ashes on freight, and can accommodate a few Cabin Passengers with elegant apartments.

FOR LIVERPOOL, THE Brig THOMAS, 177 Tons will take Ashes or Wheat in Baps and will sail in about ten Days. Apply to JOHN LEATHER & Co. St. Paul Street.

FOR BELFAST, THE Ship DUNLOP, burthen per Register 551 Tons, JAMES GOWAN, Commander, is a superior Vessel, coppered to the bends and is intended as a regular Trader to this Port, will take Ashes on freight if immediately engaged, will be dispatched about 1st next month.

FOR SALE, just landed, ex the Cicero, from London, a quantity of superior Patent Cordage, from 7 1/2 inches to 2, also an 11 inch Cable, a pipe of Holland's Geneva, and about 2 dozen Brown Hats.

LIVERPOOL SALT. FOR SALE ex Brig CHARLOTTE by JOHN LEATHER & Co. 19th Sept. 1825.

LANDING on the Brig EUROPE, B. Sedman, Master, in the year 1820, the following described Packages, which if not called for before the 1st of December next, will be Sold by Public Auction to pay the charges incurred thereon.

NOW landing by the Subscriber, for Sale:—Salt Adair, Irish Butter, Dry Spiced Hams, Button Blue, A quantity of Hosiery.

Wm. BUDDEN OFFERS FOR SALE THE CARGO OF THE GENERAL WOLFE, CONSISTING OF 150 TONS BAR IRON assorted, Hoop and Sheet Iron.

MONTREAL APPLES.—For sale by the subscriber 120 Barrels Superior Fameuse Apples.

THE Subscriber has just received a fresh supply of which he offers for Sale at very reduced prices.

LANDING on Board the Brig MARY, Hy. AINSLEY, Master, from Londonderry, three cases and one small box packed in the owner can receive them upon applying to CHAFFERS & BOLTON.

STATE OF THE QUEBEC DECAYED PILOT FUND on the 7th September 1825.

Money lent on Mortgage, £4926 18 0 Interest due to the Fund by divers Persons, £174 17 0 Cash in the Treasurer's hands, £199 7 5

PENSIONERS on the Quebec decayed Pilot Fund, the 7th September 1825.

James Smith, per annum, £18 0 0 Charles Savard, £18 0 0 Dominique Marie, £24 each yearly, £72 0 0 Joseph Langlois, £18 0 0 Pierre Audet, single man, £18 0 0

STATE OF THE MONTREAL DECAYED PILOT FUND on the 7th September 1825.

Money lent on Mortgage, £492 2 0 Interest due by Sundries, £1 19 0 Cash in the Treasurer's hands, £2 11 10

PENSIONERS on the Montreal decayed Pilot Fund the 7th September 1825.

Denis L'Allier, yearly, £4 10 0 Jos. Bourgeois, £2 a £9 each yearly, £18 0 0 Jean Godin, £2 a £9 each yearly, £18 0 0

NOTICE.—Pensioners on the Quebec and Montreal decayed Pilot Funds, residing in the Country, are hereby notified, that prior to their Attorneys receiving their Pensions, it is incumbent on them to produce to the Treasurer, Certificates from the Priest or Curate of the Parish where such Pensioners reside, of their being actually alive at the time of applying for the said Pensions.

INSURANCE AGAINST LOSSES BY FIRE, OR INLAND NAVIGATION. THE subscriber, Agent at Quebec, for the Howland Insurance Company of New-York, is now prepared to insure property of all descriptions against Fire; also Vessels and their Cargoes in the River St. Lawrence or Chamby, the whole or any part of the Cargoes on board Steam-boats, River Craft will be insured by the month or year, if required.

BOOKS MISSING FROM the Library of the HOUSE of ASSEMBLY.

ENGLISH—Bills, manner of passing them, 1 Vol. 12mo. Quarterly Review, 29 Vols. 8vo.

FRENCH Commentaires de Blackstone, 29 Tome 8vo. Cause Célèbre, Edit. 1775, 14me. et 18me. Tomes 12mo. Idem " 1805, 5me. Tome, petit 8vo.

AMERICAN PAPERS. NEW-YORK, September 17. The war in India.—Letters by the ship Two Brothers, which left Calcutta April 18th, state that the natives continued their opposition to the British with their usual spirit, without any indication of submission, and that there was every prospect that the war would be protracted one.

A shock of an earthquake was felt at New-Brunswick, (N. J.) on Sunday morning last about 2 o'clock. The same shock was also felt at Staten Island.

The Albany Daily Advertiser announces the arrival of the elegant steam boat Constellation, Capt. Crittenden, on Tuesday, in 15 1/2 hours, from New-York, after stopping at all the intermediate places, landing passengers, &c. with no more than her usual quantity of steam.

Giants' Boots.—We have seen a beautiful pair of half boots, made for the Irish Giant by Mr. Nagle.—They measure in the foot 15 1/2 inches, and are 18 inches at the top, which reaches the bottom of the calf of the leg. They are a curiosity in themselves.

A Clergyman for sale.—In an Auction Advertisement in the Yorkshire Gazette, the following are offered to the highest bidder at the Tiger Inn, Beverly: A most excellent Freehold and Three-Fourths Farm; also the Perpetual nomination to the Church of north Dalton, worth upwards of 700 a year; also the present incumbent, aged 30 years.

Mul-ti-propos.—Talking of the House of Commons, in company with Lord Liverpool, Madame de Staël remarked to his Lordship that she was well acquainted with our orators. "I have read," said she, "all their speeches, which to me appear to be more admirable for their length than any thing else. But there is one that I now miss—Milor Hawke's, what has become of him? He used to fatigue me more than all the rest put together!"

The first Oath.—"My lady," said a captain when reading his orders to the crew on the quarter deck, to take command of the ship, "there is one law that I am determined to make, and I shall insist upon its being kept; I mean it is a favor which I ask of you, and which as a British officer I expect will be granted by a crew of British seamen. What say you, my lady, are you willing to grant your new captain one favor?" "Aye, ay, Sir," cried all hands. "Let's know what it is, Sir." "Why, my lady," said the captain, "it is this—that you must allow me to swear the first oath in this ship. No man must swear an oath before I do: I am determined to have the privilege of swearing the first oath on board. What say you, my lady, will you grant me this favor? Remember; you will come aft, to ask favors of me soon: come what do you say, and I will have the privilege?" The men started, and stood for a moment quite at a loss what to say. "They were taken," says one, "all aback." "They were brought up," says another, "all standing." The captain reiterated, "Now, my fine fellows, what do you say; am I to have the privilege from this of swearing the first oath on board?" The appeal seemed so reasonable, and the manner of the captain so kind and prepossessing, that a general burst from the ship's company announced—"Aye, ay, Sir," with their accustomed three cheers. The effect was good—swearing was wholly abolished in the ship.

Early Frosts.—There was a frost in several parts of Massachusetts, on the night of the 23rd inst. and in some parts of New-Jersey and Pennsylvania, on the 9th and 10th.

The following melancholy picture is drawn by Colonel Roche of the operations of the Egyptians in the Peloponnesus.—"The Egyptian Arabs, after beating the Greeks, encamped before Navarino, marched into the interior of the Morea; they have occupied Nisi, Calamata, and Leoniduri. They burnt and devastated every thing like true barbarians; they starved neither women nor children; it is a general desolation; if they continue to pursue their success, you will soon learn, gentlemen, that the Peloponnesus is only a desert."

Speaking of the subsequent battle on the 25th, General Roche says, "In this circumstance the Greeks proved to the barbarians that, when they are well commanded, they fight like men worthy of becoming free. The beautiful and rich valleys of Medon, Calamata, and Leoniduri, after having been pillaged, and the inhabitants massacred, have been given up to the flames. Since the entrance of Ibrahim Pacha into the plains of Argos, he burnt that great town, and reduced that fertile plain, in which there were thousands of olive trees, to ashes. He has placed his camp near the ruins of Argos. If he remains long in that position, the Greeks will have time to cut off his retreat, either by the defiles of Tripolizza or those of Corinth. He cannot lay siege to Napoli, having neither guns, ammunition, nor provisions. He counted on the fleet which the Greeks had strictly blockaded at Souva."

In a postscript he says the Arabs are retreating, and Greek guerrillas are following. The Egyptians massacred the Archbishop of Monkon, after putting him to dreadful torments.

St. Paul de Leon, Lower Brittany.—Pricers.—Beef 2 1/2 lb.; mutton or veal are sold by the pound here; you may have a fore or hind quarter of mutton, that will weigh from 9lb. to 12lb. or 15lb. for from 15 to 25 sous; that is, from 1s. 5d. to 1s. 5 1/2 d.; veal, from 9lb. to 15lb. a quarter; butter, from 5d. to 6d. per lb. bread, a large loaf, weighing from 13lb. to 15lb. for 10d.; milk remarkably cheap, brought to the house every morning; a large pan for 2d.; with cream on it an inch thick; new potatoes 6d. for Winchester bushel, but you may have any quantity; eggs, 5d. per dozen; fowls, from 5d. to 7d. a couple; ducks, from 6d. to 9d. a couple; a goose 10d.; a turkey three francs (half a crown); and all kinds of fish in abundance, every day; vegetables in abundance, a dozen fine cabbage 3d. a piece; and every vegetable in abundance; fruit plenty and cheap; strawberries, 1d. a quart; cherries, 3lb. a penny; gooseberries 3d. per lb.; currants ditto, as that is the way they are sold. Spirits, 10s. and 1s. a bottle; beer, 5s.; cyder 2s. wine from 4d. to 8d. a bottle; superior at all prices, up to three francs.

Bermuda, June 7. The public works at Ireland Island, are prosecuted with great exertion: The building and grounds, intended for the residence of the Commissioner of the Dock Yard, will, it is supposed, cost Government upwards of £500,000 sterling, when finished. Between three and 400 Convicts are kept in daily employ.

Paris Steam-Boat.—The Parisians have at last got a regular passage boat, impelled by steam, on the Seine. The steam-boat called La Parisienne, began on the 28th ult. to pass from Paris to Saint Cloud, and back again, three times a day.

PHILADELPHIA, Sept. 12.—On Saturday and Sunday morning there was hard frost on all the low grounds in the vicinity of this city. In some places it was crisp and hard, but in no place have we heard of its having done any injury.

About a thousand dogs have been killed during the summer's campaign, the Mayor has ordered his Dog Killers into winter quarters.

General William Pepp, the leader of the patriots in the Neapolitan Revolution, died in July, at Brussels.



En vertu de la loi... Mr. James Fisher & Mr. McLeod... SHIPPING INTELLIGENCE... A very fine Bark called the *Leopold*, was chartered on Thursday morning...

NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT A GENERAL MEETING OF THE STOCKHOLDERS, in the Quebec Fire Assurance Company, will be held at this Office on MONDAY 21st instant, at ONE o'clock, P. M. agreeably to the articles of association.

CERTAIN Persons keeping Houses of Public Entertainment in this City and its neighbourhood, continuing their culpable practice of INDUCING SEAMEN TO DESERT FROM THE MERCHANT SHIPPING in this Port, and of harbouring and concealing them with a view to an unlawful profit...

GREEN & PERRAULT, Clerks of the Peace. EARTHENWARE (assorted crates) Bottled Porter (Barley's B. B. S.) Mahogany and Rosewood - For sale by JOHN LEATHER & Co. 28th Sept. 1825.

FOR CHARTER TO LONDON. THE following SHIPS, built for the CANADA SHIP BUILDING COMPANY OF LONDON. The HELEN, of about 330 Tons Register, will be launched on Wednesday 28th Instant.

SALES BY AUCTION. Will be sold on TUESDAY 4th inst. at ONE o'clock. THIRTY Mill Saws 5 1/2 feet, 20 dozens Hand saws, 7 Casks Paris White, 10 Cases Superior Claret, 5 Cases Fish Sauces, -10 Casks Nails, 20 Boxes Window Glass.

GOVERNMENT SALE. On TUESDAY the 4th October next, the undermentioned Stores, in charge of the Ordnance Department. THREE thousand Felling Axes, a large quantity of Bushel Iron, Cart and Wagon Wheels assorted, Military Clothing, Tools assorted, a pair Smith's Bellows, in good order.

EXTRAITS DES JOURNAUX AMERICAINS. Restauration du gouvernement juif, élection d'un juge d'Israël; fondation d'une ville de refuge. Lorsque le beau et fertile territoire appelé la Grande-Isle, et situé à quelques milles au-dessous de ce port, dans la rivière Niagara...

sur l'île une ville qui serait nommée Arrat. Nous avons le plaisir de voir, par les documents publiés dans notre extraordinaire d'aujourd'hui, que la fondation de cette colonie est accompagnée d'une déclaration d'indépendance et de la restauration du gouvernement juif sous la protection des Etats-Unis, après la dispersion de cet ancien et riche peuple pendant près de 2000 ans, et cet événement devait avoir lieu, d'après son public, sur l'île; on y avait érigé un toit pour le grand étendard d'Israël, et fait d'autres préparatifs; mais on a trouvé qu'il était impossible de se procurer à temps un nombre suffisant de bateaux pour transporter ceux qui désiraient assister à la cérémonie, et la célébration a eu lieu aujourd'hui dans ce village.

Une proclamation du gouverneur et juge d'Israël "annonce à tous les juifs de la terre qu'il leur est préparé un asile où ils pourront fuir de la persécution et du malheur qui leur a été refusé par l'intolérance et le tyranisme des ages précédents; un asile dans un pays libre et paisible, où une ample protection est assurée à leurs personnes, à leur propriété, et à leurs droits religieux; un asile dans un pays remarquable par ses vastes ressources, par la richesse de son sol, et par la salubrité de son climat; où l'industrie est encouragée, l'éducation soignée, et la bonne loi récompensée; une terre de lait et de miel, où Israël pourra se reposer en paix à l'ombre de sa vigne et de son figuier, où notre peuple pourra se familiariser avec la science du gouvernement et la lumière de la civilisation, et se préparer à ce grand rétablissement final dans son ancien héritage, que les temps indépendants si fortunés.

Cet asile est dans l'état de New-York, le plus grand état de la confédération américaine. Cet état, ayant 65,214 milles carrés, divisés en cinquante-cinq comtés, contient six cent quarante-sept villes à poste et cités, contenant un million cinq cent mille habitants, avec six millions d'acres de terre, une agriculture, des manufactures et un commerce, qui comprennent une valeur de trois cents millions de piastres en propriétés taxées; une industrie ardue, cinq cent mille hommes complètement équipés; une constitution fondée sur une égalité de droits et qui ne reconnoît aucune distinction religieuse; et sept mille écoles gratuites et collèges, où quatre cent mille enfants de toutes les dénominations religieuses reçoivent les bienfaits de l'éducation. Tel est l'état grand et croissant vers lequel l'émigration des juifs est dirigée.

La proclamation termine ainsi: "Une captivité de trois siècles d'argent, ou une piastre d'Espagne, par an, est par la présente imposée à tous les juifs du monde, et sera perçue par les trésoriers des différentes congrégations, pour subvenir aux dépenses de récommançement du gouvernement, d'aider les émigrants à acheter des instruments d'agriculture, de pouvoir à leurs besoins immédiats, et d'assister leurs familles à faire leurs premiers établissements, avec les offrandes volontaires qui seroient généralement faites pour avancer les louables objets liés avec la restauration du peuple et la gloire de la nation juive. Le juge d'Israël sera élu tous les quatre ans par le consistoire, à Paris, où il sera envoyé des procurateurs à cet effet par toutes les congrégations.

Je nomme par la présente le très-avant et pieux Abraham de Cologne, chevalier de la couronne de fer Lombard-Grand-rabbin des juifs et président du consistoire de Paris; le Grand-rabbin Andrae, de Bordeaux; nos estimables grands-rabbins des juifs all-mans et portugais; les rabbins Herschell et Atenda, de Londres; l'honorable Aaron Nunez Cardozo, de Gibraltar; Abraham Bussac, écuyer, de Lavourne; Benjamin Gradis, de Bordeaux; le docteur E. Gans et le professeur Zuntz, de Berlin; et le docteur Léon Wolff, de Hambourg, mes commissaires pour aider à mettre à effet les dispositions de ma présente proclamation, afin que les juifs soient concentrés et formés en corps séparés, ayant à leur tête, dans chaque royaume ou république, les présidents qui ne nommeront sur leur récommançement. Des instructions seroient sans délai transmises à mes dix commissaires; et un aperçu plus étendu et plus général du plan, de ses motifs et de ses objets, sera donné dans une adresse à la nation. Le consistoire de Paris est par la présente autorisé à nommer trois personnes de capacité suffisante pour visiter les Etats-Unis et faire à la nation le rapport que l'état et la condition de ce pays autoriseront.

Je fixe le troisième jour, 7 février 1825, pour être observé, avec les démonstrations convenables, comme un jour d'actions de grâces au Seigneur Dieu d'Israël pour les bienfaits multiples et la protection signalée qu'il a daigné conférer à son peuple; et afin qu'en cette occasion nos prières lui soient offertes pour la continuation de sa divine miséricorde et l'accomplissement de toutes les promesses faites à la race de Jacob. Je recommande la paix et l'union entre nous, la charité et la bienveillance envers tous les hommes; la tolérance et la liberté pour nos frères de toutes les dénominations religieuses, suivant les doux et justes préceptes de notre sainte religion; l'honneur et la bonne foi dans l'accomplissement de tous nos contrats, avec la tempérance, l'économie et l'industrie dans nos habitudes. Je vous supplie de vous souvenir de moi dans vos prières, et, enfin, je vous enjoins très-instamment de garder le dépôt du Seigneur votre Dieu, de marcher dans ses voies, d'observer ses ordonnances, de vous recommander à ses jugements, et que vous prospériez en tout ce que vous ferez, et de quelque côté que vous vous tourniez.

Donné à Buffalo, dans l'état de New-York, ce deuxième jour de février, l'an du monde 5586, correspondant avec le quinzième de septembre 1825, la cinquantième année de l'indépendance américaine. Par le juge, A. B. Seixas, secrétaire pro tempore. NEW-YORK, 22 septembre. Le duc Bernard de Saxe-Weimar est arrivé mardi dernier, du Canada. Un bateau à vapeur en rôle, destiné à naviguer entre Northumberland et Columbia, sur la Susquehanna, se bâte à York. Le poids du fer employé dans le bateau, lorsqu'il sera achevé, sera de 2400 livres; celui de l'ouvrage en bois, ponts, chambres, etc., de 2600 livres. La machine à vapeur, y compris la chaudière, pesera 2 tonneaux. Le poids total sera donc de 5 tonneaux. Le bateau tirera cinq pouces d'eau lorsqu'il sera lancé, et chaque tonneau de charge l'enfoncera d'un pouce. -United States Gaz. La Gazette de Serrelione (Afrique), du 2 avril dernier, dit qu'il y avait trois vaisseaux français sur la côte, cherchant des esclaves. Le vaisseau français les Deux Seurs, de la Martinique, avait été condamné à Serrelione.

Liberté civile et religieuse. - On a dit et on a écrit beaucoup de choses contre les catholiques à ce sujet. On reproche à la religion catholique d'être ennemie de la liberté civile. C'est tout le contraire. La religion catholique, dans ses dogmes, ne se méfie pas des formes de gouvernement; c'est donc injustement qu'on l'accuse d'être ennemie de la liberté civile. Sir Robert Finer, dans son *Patriarche*, écrit en faveur de la monarchie absolue, dirige tous ses arguments contre les écrivains catholiques, et les accuse de favoriser les principes républicains. Qu'on examine de la constitution britannique tout ce qui est d'origine catholique, le droit commun d'Angleterre, y compris le procès par jury, le système représentatif, etc.; qu'on restera-t-il aux protestants au delà d'un petit nombre de statuts faits pour assurer l'exécution de lois préexistantes? Qu'on examine ensuite, en supposant que les Anglois n'eussent pas été en possession de ces droits avant la réformation, s'ils auroient eu quelque chance de les obtenir depuis. Qu'a-t-il été fait en faveur de la liberté en Angleterre sous les règnes de Henri VIII, d'Edouard VI, de la reine Elizabeth et de Jacques Ier, tant où la religion protestante étoit dans toute la faveur de son zèle? Si nous nous tournons les yeux vers d'autres pays, nous trouverons que la Suède, le Danemark et la Norvège, qui étoient des monarchies limitées du temps qu'ils étoient catholiques, sont aujourd'hui des monarchies absolues; les républiques italiennes étoient catholiques; les cantons les plus démocratiques de la Suisse, ceux qui ont été même de nos jours les plus zélés défenseurs de leurs libertés, sont catholiques; dans les grands états catholiques, les protestants ont été rétablis dans tous leurs droits civils. Certes cela ne prouve pas que les catholiques, ou leur religion, soient ennemis de la liberté civile. S'il est vrai que l'influence du clergé catholique soit si grande dans ces pays, il en faut conclure qu'il a été libéral de ne pas s'opposer à ces concessions. Il seroit fort à désirer que les catholiques éprouvassent la même libéralité de la part du clergé protestant et du gouvernement d'Angleterre.

Mais malgré cet argument tiré des faits, il seroit injuste et absurde d'attribuer à aucune division de chrétiens une prédilection pour le gouvernement despotique. Ils prennent tous un parti différent selon les événements et les circonstances, indépendamment de leurs dogmes religieux. Nous croyons que l'amour de la liberté est gravé dans son esprit et dans son cœur; mais il seroit honnête; car, quel est celui qui auroit l'âme si purement distingué le pouvoir civil des devoirs de la religion, et il est bien clair que la religion chrétienne elle-même est basée sur le principe de la liberté religieuse; car si la liberté religieuse n'est pas un droit civil, dès lors toutes les persécutions des premiers chrétiens étoient moralement justes, et les chrétiens étoient de mauvais sujets. Toutes les classes de chrétiens peuvent soutenir, sans inconséquence et sans scrupule, que le droit de chaque individu à la liberté religieuse ne devroit pas être molesté par la puissance temporelle; et tous les gouvernements devroient considérer qu'ils n'ont pas le pouvoir de changer l'esprit de l'individu, et de l'obliger à croire ou ne pas croire une chose, puisque cela ne dépend point de sa volonté, et qu'il est injuste et tyrannique d'exiger l'impossible. -Zwitt Zeller.

YORK (Haut-Canada), 22 septembre. S. Exc. le gouverneur est attendu ici vers le 16 du mois prochain. On croit que le parlement se réunira de bonne heure dans le mois de novembre. On dit que le procureur-général est arrivé à New-York, d'Angleterre, et que le juge en chef s'est mis en route hier pour Londres. Quelques-uns de nos gens en place semblent jouer avec barres entre ci et Londres. Nous ne saurions dire si ce jeu, qui certainement n'est beaucoup en nos affaires publiques, se terminera dans le bien public ou dans l'intérêt privé. Nous osons dire que les statuts de la dernière session de notre parlement provincial vont être imprimés à Kingston pour 261, à peu près. On suppose que l'ouvrage contiendra environ 22 pages, et sera d'environ un cinquième de la grosseur des statuts de l'année dernière - 251, multipliés par 5 réduiroient à 1301. L'impression des statuts de l'année dernière, pour laquelle il a été déposé 8221.

Notre nouvelle banque avance avec rapidité. Le premier étage est déjà presque monté. Ce sera un bel édifice en pierre de taille, et joint à la nouvelle prison et au nouveau palais de justice, jolis bâtimens en briques, qui sont presque achetés, il embellira tellement notre capitale que nous aurons bientôt à l'appeler Little York. MONTREAL, 21 septembre 1825. Hamilton, qui étoit sous sentence de mort dans la prison de Brockville, pour le meurtre de M. Tarbox, mourut samedi dernier de la fièvre typhus. Dimanche dernier, William Pelton, condonné de Henryville, a été mis dans la prison de cette ville, accusé d'être concerné dans les derniers vols dans les paroisses de Chambly et de Blainville. MONTREAL, 22 septembre. Il s'est tenu lundi dernier, dans la chambre du comité de commerce de cette ville, une assemblée où l'on a résolu de présenter une pétition à la législature, dans sa prochaine session, pour demander un secours préliminaire à l'effet d'améliorer la navigation du lac Saint-Pierre, en rendant le canal plus profond. M. Antoine Barclay, commissaire de S. M. pour l'exécution des 6e et 7e articles du traité de Gand, est arrivé en cette ville hier, du lac des Bois, accompagné de docteurs Parks et Williams et de M. Anfrère. Ils ont été dans l'intérieur depuis le mois de mai dernier. MONTREAL, 1er octobre. En conformité à un avis publié dans les gazettes, il y a eu une assemblée, à la Bourse, samedi dernier, à l'effet d'adopter un projet d'adresse à Son Excellence le gouverneur-en-chef, à l'occasion de son retour dans cette province. A cette assemblée, l'hon. John Richardson a été élu pour présider, et John Fleming, écuyer, pour d'agir comme secrétaire. Le président fit un discours où il dit, entre autres choses, que c'étoit à Son Excellence le gouverneur-général qu'étoient dus les actes relatifs aux colonies passés dans la dernière session du parlement impérial. Peter M-Gill, écuyer, parla après M. Richardson, et fit comme lui l'éloge des vertus publiques et privées de Son Excellence; après quoi il proposa diverses résolutions qui furent approuvées unanimement par l'assemblée. Les messieurs suivans ont été nommés pour dresser l'adresse, et la faire signer, savoir: M. M. Forsyth, Gerrard, Fleming, P. Porteous, Auldjo, P. M-Gill, H. McKenzie, Levesque et H. Griffin. Les messieurs suivans ont été nommés pour aller présenter l'adresse à Son Excellence, savoir: M. Reid, juge-en-chef, Richardson, C. W. Grant, Forsyth, Gerrard, Auldjo, P. M-Gill, Molson, H. McKenzie, P. Porteous, H. Griffin et A. L. Levesque. L'adresse a été grossoyée sur parchemin et laissée à la chambre de lecture pour être signée volontairement. A une assemblée respectable et nombreuse tenue à William-Henry, le 20 septembre, à l'effet de convier d'une adresse de congratulation à Son Excellence le gouverneur-en-chef, à l'occasion de son retour en Canada pour reprendre l'administration du gouvernement. Il a été résolu unanimement que l'adresse de congratulation soumise à l'Assemblée par Anthony Von Iffland, écuyer, soit adoptée avec les remerciemens des habitans. Résolu unanimement, qu'une députation composée de quatre membres transmette la dite adresse, et que Robert Jones écuyer, le révé. M. Jackson, James Chubbert écuyer, et le docteur Von Iffland, composent la dite députation. La société d'agriculture de ce district a donné, à la foire du 22 du mois passé, A. M. William Rice, de Saint-Laurent, pour la meilleure juente, 4 piastres. M. Kempton, fermier de P. W. Ermatinger, écuyer, pour la meilleure ensuite, 4 do. M. Jackson, de la Longue-Pointe, pour la meilleure vache, 4 do. M. T. Hastings, de la Petite-Côte, pour la meilleure ensuite, 2 do. M. C. F. Greece, de la Longue-Pointe, pour le meilleur bœuf, 5 do. M. J. Fisher, de do, pour le meilleur ensuite, 2 do. M. J. F. Greece, pour la meilleure vache, 4 do. M. Fisher, pour la meilleure ensuite, 2 do. M. Hastings, pour la meilleure truie, 4 do. M. Clark, de la Côte des-Neiges, pour la meilleure ensuite, 2 do. Des médailles d'argent ont été données aux personnes suivantes, savoir: M. A. O-Glavin, pour le meilleur champ de blé; M. Sommerville, pour le meilleur champ d'orge; M. Evans, pour le meilleur champ d'avoine; M. Kempton, pour le meilleur champ de pois.

QUEBEC: LUNDI 5 OCTOBRE 1825. Nous avons reçu des journaux de Glasgow du 20 août, contenant des avis de Londres jusqu'au soir du 17. On assure à Londres, le 17, que lord COCHRANE et sir Robert Wilson devoient se rendre en Grèce, et que le premier devoit prendre le commandement sur mer et le second sur terre. Le comité grec de Londres avoit actuellement, disoit-on, acheté deux vaisseaux suédois de 74 pièces de canon pour renforcer la flotte grecque, et il devoit y être ajouté deux vaisseaux à vapeur et d'autres bâtimens plus petits, 500,000 liv. sterling de l'emprunt grec devoient être employées à ce service et à la vente d'un corps de troupes de terre sur le continent. On avoit reçu à Marseille le 7 août, par un vaisseau qui avoit laissé Naples le 5 juillet, des dépêches du capitaine Hamilton de la marine royale d'Angleterre. Ibrahim-Pacha s'étoit retiré à Tripolizza le 17 juillet. Il manquait de vivres. L'article suivant est extrait du *Greenock Advertiser* du 19 août: "Nous regrettons d'annoncer que la pêche de la baleine au Groënland, cette année, a été infructueuse au delà de tout exemple: beaucoup de vaisseaux reviennent à vide, et ceux qui restent n'ont, à la date des derniers avis, qu'un petit nombre de baleines entières. Quelques-uns s'étoient rendus au détroit de Davis, mais ils n'avoient pas la perspective d'un meilleur succès." Le même journal contient l'article suivant: "Telle est l'augmentation dans les spéculations en vaisseaux à vapeur, dans la demande de cette espèce de vaisseaux, et dans les frais de leur construction et de leur équipement, que le grand paquebot à vapeur qui est sur le chantier de M. H. Steele et compagnie, à Val, a été vendu, dit-on, à la compagnie de navigation par la vapeur pour l'Amérique et les colonies, à une prime de 47,500 liv. sur le montant total des marchés faits avec les propriétaires pour compléter le bâtiment. Ces marchés se montent à 226,000 liv. de sorte que le coût total de ce seul paquebot (le plus grand toutefois qui ait encore été projeté dans le royaume) ne sera pas moins de 54,000 livres sterling."

Le second acte de commerce passé dans la dernière session du parlement impérial. Nous avons reçu une copie officielle de l'acte 6 Geo. IV, c. 114, "pour régler le commerce des possessions britanniques extérieures," passé le 4 juillet 1825. Nous avons comparé les tableaux des ports francs, des prohibitions, des restrictions et des droits, avec ceux publiés dans cette gazette le 8 septembre dernier. Ils n'en diffèrent que dans les particularités suivantes: "Par l'acte, le bœuf, frais ou salé, et le lard, étrangers, sont admis à Terre-Neuve. Le café, les noix de cacao, le sucre, la mélasse et le rhum étrangers sont prohibés à Terre-Neuve. Les esprits importés à Terre-Neuve paieront un droit de 1s. 6d., au lieu de 1s., comme il étoit réglé par le tarif publié dans la gazette du 8 septembre. Le fer en barre et en saumon est inséré dans le tarif des droits à la valeur, à 7s. pour cent. Les marchandises des Indes-Orientales sont insérées parmi celles dont l'importation est exempte de droits. Les articles suivans paroissent avoir été ajoutés à la liste de ceux qui sont exempts de droits après que le bill eût été imprimé, et probablement à la suggestion de quelque personne du Haut-Canada: "Les chevaux des personnes qui entrent ou qui voyagent dans la province du Haut-Canada, nécessaires pour leur transport et pour celui de leurs familles et bagages. "Le bois de chauffage et les pièces de sciage importés dans le Haut-Canada. Les clauses de l'acte ne paroissent pas différer essentiellement de celles du bill imprimé dans l'Albion. L'acte fait 52 pages d'impression sur papier foolscap, et doit avoir force du 5 janvier prochain. Il paroît qu'il y a eu dans le département des colonies, depuis quelque temps, une telle accumulation de besogne qu'il a fallu la partager entre deux sous-secrétaires, dont l'un, M. R. W. HAY, a été nommé récemment. Toutes les colonies, tous les établissemens, etc., d'Europe, d'Afrique et d'Asie, ont été assignés à M. HAY. Les colonies américaines restent à M. HORTON. Peut-être est-ce l'état des affaires des colonies comme de celles de quelques autres gens: plus on fait, et plus il reste à faire. Il en étoit de même de 1765 à 1783. Les colonies sont peut-être comme étoient

les marchands français du tems de COLBERT; ils disoient: "abolissez les restrictions et laissez-nous faire le reste." AARAT. - Parmi les projets du jour, celui qui on trouvera dans cette gazette aujourd'hui, de rétablir la nation juive dans l'Amérique septentrionale, à la Grande-Isle, dans le Saint-Laurent, au-dessus de la cataracte de Niagara, n'est pas le moins singulier. Il existe quelques millions de juifs dispersés sur toute la terre. Il y en a un grand nombre de très-opulens en Europe et en Amérique. Nous connoissons peu les moyens par lesquels les juifs ont subsisté si long-tems comme peuple séparé, malgré leur dispersion parmi toutes les nations et toutes les langues. Nous ne connoissons pas plus les moyens par lesquels ils connoissent cependant qu'ils puissent être réunis en un bien grand nombre dans la nouvelle cité d'Ararat, pour se préparer à rentrer finalement dans la terre sainte (car c'est là le but qu'on leur propose), ou qu'ils soient établis à Terre-Neuve l'autorité extraordinaire que M. NOAH, de New-York, s'est arrogée. Le gouvernement des Etats-Unis et celui de New-York ne pourroient donner aucune autorité exercée, dans les limites de leur juridiction, un pouvoir temporaire qui ne seroit pas reconnu par eux et soumis à leurs lois. Les juifs, dans les Etats-Unis, jouissent des mêmes droits que toutes les autres communions religieuses, et c'est là tout ce dont ils devoient jouir ou qu'ils devoient désirer. Nous sommes persuadés que ceux qui professent la religion de l'ancien Testament peuvent être de bons sujets et des citoyens utiles. Ils ne doivent point de compte aux hommes de leurs dogmes religieux; si nous les croyons dans l'erreur, nous devons les regarder avec d'autant plus d'indulgence et les traiter avec d'autant plus de douceur et de ménagement, comme le moyen le plus sûr de les en retirer. Les capitans et l'industrie des juifs, ou d'autres, employés sur quelque partie que ce soit des eaux du Saint-Laurent, ne pourroient manquer d'être utiles aux Canadiens.

Le rapport du jury d'enquête sur la mort de feu M. Foy est que l'accident a été causé par un défaut du bateau à vapeur le Québec, et par la négligence du commandant et de l'équipage. Le jury a déclaré le bateau un débris, et l'a évalué à 2,500. L'affaire a été devant le grand-jury, qui a évalué à 4,500 la perte du bateau qui a causé l'accident. Il n'y a encore eu aucune décision de la cour, mais on dit que le procureur-général va poursuivre l'affaire. DISTRICT DE QUEBEC - COUR DE LAIX DE ROY. Session criminelle de septembre 1825. Charles Bedard autrement dit Bore, vol au-dessus de 151, mais non dans une maison habitée. Michel Bequi autrement dit Béatin, même délit. John Wood, vol au-dessus de 40s. dans une maison habitée. John Ruby, même délit. Robert Butterworth, même délit. L'honorable juge-en-chef, en s'adressant aux criminels ci-dessus nommés, a dit que la cour avoit été officiellement informée que le parlement impérial avoit passé récemment une loi qui pourvoit au transport des felons au delà des mers, de cette province à la Bermuda dans les Indes-Orientales, suivant certaines instructions qui devoient être transmises lui; et que ces instructions n'ayant pas encore été reçues, l'ordre de la cour étoit que ces criminels fussent reconduits en prison, et ramenés devant la cour le premier jour de la prochaine session, pour recevoir leur sentence. Il les a de plus informés qu'on auroit égard au tems qui seroit écoulé depuis leur renvoi en prison jusqu'à la prononciation de leur sentence. Elizabeth Sterling, vol au-dessus de 40s. dans une maison habitée; deux ans de travail forcé dans la maison de correction. Sarah Henry, même délit et même sentence. James Robertson, vol de la valeur de 19s.; la sentence d'être jusqu'au premier jour de la prochaine session, pour la même raison que celles des quatre premiers criminels. Henry Johnston, vol de la valeur 16s.; trois mois de travail forcé dans la maison de correction. Hugh M-Guilley, pour avoir conseillé à George Dor, soldat au 71e régiment, de désertir; six mois de prison, et exposition au pilori pendant une heure sur le marché. André Marquis, pour avoir obtenu la valeur de 1s. 6d. sous de faux prétextes; 30l. d'amende, un mois de prison, et détention jusqu'à ce que l'amende soit payée. L'exhibition annuelle de la société d'agriculture de Québec aura lieu à la terre de M. Anfrère, près du pont Dorchester, Jeudi prochain, à dix heures, suivant les avis. Elle embrasse les animaux vivans de toute espèce, les produits de la laiterie, des vergers et des jardins.

Dans la nuit de samedi à dimanche, il a été commis des vols en deux endroits dans la paroisse Sainte-Foi. COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUEBEC CONTRE LE FEU. ON donne avis qu'il se tiendra une ASSEMBLEE GENERALE des actionnaires de la Compagnie d'Assurance de Québec contre le Feu, à ce bureau, le LUNDI 5 du courant, à une heure après-midi, conformément aux articles d'association. Wm. HENDERSON, junr. Secrétaire. Bureau d'Assurance de Québec, 5 octobre 1825. POLICE. Avis - Certaines personnes, qui tiennent des maisons de traitement public dans cette ville et les environs, continuant leur coupable pratique d'engager les matelots à désertir des vaisseaux marchands dans ce port, et de les renvoyer et receler dans la rue d'obtenir pour elles-mêmes un profit illégitime en engageant ensuite ces déserteurs au service d'autres vaisseaux, par des pratiques répréhensibles, à s'endetter envers elles de manière qu'ils ne puissent s'acquitter qu'en vendant leurs services pour l'usage de personnes autres que celles à qui ces services sont légitimement dus. Les magistrats croient devoir déclarer leur intention de mettre strictement en exécution la loi qui défend une conduite si féconde en conséquences funestes aux intérêts du monde commerçant et du public en général; et ils préviennent de plus tous ceux qui l'appartiennent, qu'en outre d'une forte peine pécuniaire, la conviction d'un délit si grave rendra le délinquant inhabile à jamais obtenir le renouvellement de sa licence. Par ordre, GREEN & PERRAULT, Clerks de la Paix. Le 5 octobre 1825.

AVANCE (papiers assortis) Porter en bouteilles (B B S de Barclay) Acjou et Bois rose A vendre chez JOHN LEATHER & Co. Rue Saint-Paul, 28 septembre 1825. VENTES PAR ENCAN. MARDI 4 courant, à U 5 heures: TRENTE scies à moulin 5 1/2 à 7 pieds 20 douzaines scies à main 7 quarts blanc de Paris 10 caisses charbon supérieur 5 caisses saures à poisson 10 quarts étuis 20 caisses vitres -APRES QUOI- pour clore des consignations- 20 pièces draps de différentes qualités 10 pièces linges blancs 20 pièces flanelles 1 valise soies des Indes cotons rayés et carreaux, derry, toiles, ourres, bas et autres articles. 1er octobre 1825. J. & J. M. FRASER & Co. VENTE POUR LE GOUVERNEMENT. Le MARDI 4 octobre prochain, seront vendus à l'encan les effets suivans, aux soins du département de l'Artillerie: TROIS MILLE Haubans, une grande quantité de Ferrailles, Roues de charrette et de chariot assorties, 2500 des militaires, Outils assortis, un Soufflet de forgeron en bon état. -ET- Matelats, Oreillers, Hamaes et Manches à vent -AUSSI- Planches et Chevrons, Tourniquets, et une variété d'autres articles. Les ferrailles, roues, hardes et outils seroient vendus dans le Parc supérieur près de la Cour des Ingénieurs, porte Saint-Louis; les haches, lits, bois, sur le Quai du Roi. La vente commencera à la Cour des Ingénieurs à UNE heure précise. LEWIS A. THOMAS, Encanteur du Roi. Québec, 15 septembre 1825. Le soussigné prend la liberté d'informer le public, que du et après le premier d'Octobre prochain, il cessera de faire à lui seul la partie de ses affaires relatives à la Brasserie de Bière forte, et prie toutes personnes qui lui doivent ou peuvent devoir pour bière vendue et délivrée, de payer immédiatement ce qu'ils doivent à cet égard, à M. Duncan M-Callum, qui est dûment autorisé à le recevoir et en donner quittance. JAMES M-CALLUM. Québec, 27 sept. 1825. AVERTISSEMENT. LES soussignés ayant passé un Bail pour un terme d'années, prennent la liberté d'informer le public que du et après le premier d'Octobre prochain, ils conduiront les affaires de la Brasserie dans tous ses branches, sous la raison de la Compagnie de la Brasserie de St. Roch. DUNCAN M-CALLUM, COLIN M-CALLUM. Québec, 27 sept. 1825. Il a été trouvé dimanche dernier, 4 septembre, dans le faubourg Saint-Louis, une MONTRE d'argent. Le propriétaire, en prouvant sa propriété et payant les frais de cet avertissement, pourra la ravoir en s'adressant à cette imprimerie, 22 septembre 1825.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE QUÉBEC.

PATRON. Son Excellence le COMTE DE DALHOUSIE, Gouverneur-en-chef. Prix offerts pour l'année 1825 et 1826.

Le Comité d'administration de la Société d'Agriculture de Québec, offre les Prix suivants, à être adjugés aux temps et lieux, et sous l'autorité et les conditions spécifiées ci-après, savoir:—

PRIX DE DISTRICT.

Ces prix sont offerts à tous les habitants du District de Québec.

EXHIBITION DE JEUDI 6 OCTOBRE 1825.

Cette Exhibition aura lieu le Jeudi 6 Octobre prochain, sur la ferme de Anthony Anderson, à Hedley Lodge, à 10 heures du matin, sous la direction du Comité. Les Compétiteurs pourront passer le Pont Dorchester, avec leurs animaux et voitures, sans payer. Les animaux gardés dans la ville de Québec ne pourront pas entrer en concurrence.

Prix pour Bestiaux.

- 1 Pour le meilleur Cheval entier, de vraie race Canadienne, garde par des Cultivateurs, et qu'on ait laissé couvrir au moins 4 Cavaliers durant la dernière saison, 16
2 Pour le meilleur ensuite, ditto, ditto, 9
3 Pour le meilleur Jument, de vraie race Canadienne, qui n'ait pas eu moins de 2 poulains, 16
4 Pour la meilleure ensuite, ditto, ditto, 9
5 Pour le meilleur Taureau de vraie race Canadienne, n'ayant pas moins de 2 ans, 10
6 Pour le meilleur ensuite, ditto, ditto, 6
7 Pour le meilleur Taureau de quelque race que ce soit, n'ayant pas moins de 2 ans, 10
8 Pour la meilleure Vache à lait, de vraie race Canadienne, n'ayant pas plus de 8 ans, 10
9 Pour la meilleure ensuite, ditto, ditto, 6
10 Pour la meilleure ditto, ditto, de quelque race que ce soit, n'ayant pas plus de 8 ans, 8
11 Pour les deux meilleurs Bouvillons de 2 à 3 ans, coupés avant l'âge d'un mois, 10
12 Pour les 2 meilleurs ensuite, ditto, ditto, 8
13 Pour les meilleurs Veaux d'un an, pas moins de 8, 16
14 Pour les deux meilleurs ditto, ditto, 6
15 Pour les deux meilleurs ensuite, ditto, ditto, 4
16 A la personne qui fera venir d'Angleterre et gardera dans ce District un Taureau et une Vache de la race de Teazwater, afin de multiplier cette espèce d'animaux, 30
17 Ditto des Etats-Unis d'Amérique, 30
18 Pour le meilleur Veau mâle de l'année pour être élevé, obtenu de la race qui existe à la ferme de l'honorable Matthew Bell, à la Rivière du Loup, 8
19 Pour le meilleur ditto, ditto, femelle de la même race, 8
20 Pour le plus grand nombre ditto, ditto, pas moins de 4, 16

- N. B. Le comité s'est procuré deux Taureaux de cette dernière espèce, qu'il a placés pour l'usage public l'un à St-François, Rivière du Sud, chez le colonel Fraser, l'autre chez Anthony Anderson, écuier, à la Canardière.
21 Pour le meilleur Bœuf, n'ayant pas plus de 3 ans, 6
22 Pour le meilleur ensuite ditto, ditto, 4
23 Pour les meilleurs Truies, pas moins de 6, de 2 à 3 ans, 8
24 Pour les 4 meilleurs ensuite ditto, ditto, 4
25 Pour les meilleurs Agneaux, pas moins de 4, coupés avant l'âge de 2 mois, 6
26 Pour les 4 meilleurs ensuite ditto, ditto, 4
27 Pour le plus grand nombre ditto, ditto, pas moins de 10, 8

- N. B. En décrétant les sept derniers prix, le jugement des arbitres sera formé principalement d'après la qualité de la laine; la société ayant en vue de décourager les animaux dont la laine est grossière et ressemblable à du poil.
28 A la personne qui introduira et fera garder dans ce District un Bélier et deux Brebis de la vraie race de Cheviot ou de celle de South-Down, 30
29 Ditto de Merino ou de Saxe, des Etats-Unis ou ailleurs, 30
30 Pour le meilleur Cochon entier n'ayant pas moins d'un an, 5
31 Pour le meilleur ensuite ditto, ditto, 5
32 Pour les deux meilleurs Truies n'ayant pas plus de deux ans, 6
33 Pour les deux meilleurs ensuite ditto, ditto, 4
N. B. Le comité regarde comme étant de la meilleure race les Cochons qui ont le corps large, le ventre bas, les jambes fortes et courtes; ils ont aussi les os plus petits et sont plus faciles à engraisser. Cette race a été introduite par le Comte de Dalhousie et s'est déjà beaucoup multipliée.

Prix pour Beurre et Fromage.

- 34 Pour le plus grand poids et la meilleure qualité de beurre fait avec le lait d'un nombre de vaches pas moins de 6, 12
35 Pour ditto ditto ditto de 4 vaches, 8
36 Pour ditto ditto ditto de 2 vaches, 6
37 Au cultivateur qui aura fait et emballé pour exportation la plus grande quantité et la meilleure qualité de beurre, pas moins de 500 lbs, les barils faits de bois de chêne ou de frêne frêne avec 4 cercles de fer, et contenant chacun 50 livres, 20
38 Pour la meilleure qualité et la plus grande quantité de fromage, pas moins de 200 livres, 6
39 Pour la meilleure ensuite ditto ditto, pas moins de 100 livres, 4

Chapeaux de paille.

- 40 A la personne qui aura fait et produit le plus beau chapeau de paille à la façon des chapeaux de Livourne, 10
41 Pour le 2e ditto, 6
42 Ditto à la façon ordinaire du pays, 6
43 Pour le 2e ditto, 4
44 Pour le 3e ditto, 3

Instrumens.

- 45 A la personne qui fera venir des Etats la meilleure machine pour nettoyer la graine de trèfle, et qui s'engagera à en laisser prendre des modèles à ceux qui le désireront, 2
46 Ditto la meilleure machine en usage parmi les cultivateurs pour brayer et préparer le lin prêt à filer, ditto ditto, 3
47 Ditto ditto pour le chanvre, ditto ditto ditto, 3
48 Ditto ditto le meilleur rouet pour filer la filasse, la laine, ditto, 3
49 Ditto ditto le meilleur métier à faire la toile et l'étoffe, ditto ditto, 5

Produits de jardinages.

- 50 Pour la meilleure montre de légumes, 4
51 Pour la meilleure ensuite, ditto ditto, 2
52 Pour la meilleure et la plus forte récolte de pommes franches, pas moins de 12 minots, 8
53 Pour les meilleures pommes quelconques, 6
54 Pour ditto ditto ensuite, pas moins de 8 minots, 3

Parties de labours.

- Deux prix pour les laboureurs européens.
55 Au laboureur qui aura fait le meilleur ouvrage, au moins de frais, et dans le moins de tems, sur un plus ou demi-arpent, 12
56 Au meilleur ensuite, ditto ditto, 10
Huit prix pour les laboureurs canadiens.
57 Pour le meilleur ouvrage, mêmes conditions, 12
58 Pour le meilleur ensuite ditto ditto, 10
59 Pour le meilleur ditto ditto ditto, 8
60 Pour le meilleur ditto ditto ditto, 7
61 Pour le meilleur ditto ditto ditto, 6
62 Pour le meilleur ditto ditto ditto, 5
63 Pour le meilleur ditto ditto ditto, 4
64 Pour le meilleur ditto ditto ditto, 3

Le comité accordera une gratification en sus des prix ci-dessus, de quatre piastres à chaque laboureur dont les bœufs seront attachés par le cou, au lieu de l'être par les cornes. Le comité saisit cette occasion pour prier Messieurs les agents de la Société de recommander aux agriculteurs de leurs paroisses respectives d'adopter cette manière d'atteler leurs bêtes à cornes. L'expérience démontre que les bœufs ainsi attelés ont beaucoup plus de liberté, de force et de vigueur, qu'ils vont plus vite et se conservent en meilleur état; aussi cette manière d'atteler les bêtes à cornes

à elle bien vite fait d'aparoître, dans presque tous les pays, l'ancienne façon de les atteler, qui n'existe presque plus qu'en dans celui-ci. Québec, 26 août 1825.

Par ordre du Comité,

F. X. VAILLANCOURT, Assi. Secrétaire Société d'Agriculture de Québec.

PAIX QUI SERA ADJUGÉE A L'EXHIBITION DE DISTRICT LE 6 OCTOBRE 1826.

142 A la personne qui aura, au moins de frais, renouvelé et conservé la plus grande quantité de navets, choux de Siam, ou carottes, dans le meilleur état pour la nourriture des animaux; et les aura employés de cette manière aussi tard que le 25 avril; pas moins de 400 minots, 20

Prix pour le Chanvre offerts par la Société des Arts à Londres.

Les prix suivants, pour l'année 1825, sont offerts par la Société des Arts à Londres. Le Comité de Québec, ses agents, les Sociétés d'Agriculture des comtés, se feront un devoir d'aider à toute personne de ce district à les réclamer et à transmettre les certificats nécessaires pour obtenir les prix.

- 1. A la personne qui semera de chanvre la plus grande quantité de terre dans la province du Bas-Canada, pas moins de 6 arpens, dans l'année 1825, et qui, dans la saison convenable, arrachera le chanvre d'été (ou chanvre mâle ne portant point de graine), et laissera le chanvre d'hiver (ou chanvre femelle portant graine) en terre, jusqu'à ce que la graine soit mûre; — la Médaille d'or, ou cent piastres.
2. A la personne qui semera de chanvre la plus grande quantité de terre ensuite, dans la même province du Bas-Canada, pas moins de cinq arpens, dans l'année 1825, de la manière susdite; — la Médaille d'argent, ou cinquante piastres.

Des certificats du nombre d'arpens, de la méthode de culture, de la récolte de chanvre, exposant généralement la manière dont il a été semé, si c'est en raies ou à poignées, les frais, les soins, les cultures, et le produit, seront transmis à la Société, certifiés sous le sceau et le scellé du Gouverneur ou l'Intendant-Gouverneur, avec 28 livres du chanvre et deux pintes de la graine, le ou avant le dernier mardi d'avril 1826.

CONDITIONS GENERALES.

ART. 1. Les présentes annonces de prix, et les présentes conditions générales seront publiées un dimanche ou fête, à l'issue de la grand'messe, à la porte de chaque Eglise paroissiale du district, le plutôt qu'il se pourra faire après qu'elles auront été reçues par les agents, et le seront encore de la même manière les deux dimanches consécutifs qui précéderont immédiatement le jour fixé pour les concours.

ART. 2. Lorsqu'il n'y aura point de concurrence pour un prix, il ne pourra être décerné; et il sera à la discrétion des arbitres de remettre un prix en tout ou en partie, si la concurrence n'est pas jugée suffisante, ou si les articles produits ne le méritent pas.

ART. 3. Au animal en vie ou autre article qui aura déjà remporté le 1er prix à une exhibition précédente de district, ne sera de nouveau admis à concourir; et aucun animal ou autre article qui aura déjà remporté un prix inférieur, ne remportera de nouveau le même ni un plus bas encore.

ART. 4. Les personnes qui auront produit des animaux ou autres articles pour concourir, donneront tous les renseignements demandés par ceux qui conduiront l'assemblée, lesquels renseignements seront enregistrés avec le nom et la résidence du compétiteur, la description de l'animal produit, son âge, la race dont il est, et une description de tout autre article offert pour concourir; et toute tentative de tromper sera punie de telle sorte qu'elle sera incapable de recevoir un prix, quand même il lui aurait été adjugé.

ART. 5. Il ne sera point alloué d'argent comme prix ni donné de gratification pécuniaire à aucun membre du Comité de la Société d'Agriculture de Québec.

ART. 6. Tous prix décernés, et gratifications allouées, seront annoncés publiquement aussitôt après la décision finale; et l'argent sera publiquement remis à la personne à qui il aura été adjugé, et à nul autre.

ART. 7. Cette société allouera aux personnes qui auront produit des animaux ou d'autres articles de mérite, mais qui n'auront point remporté de prix, des gratifications si elle le juge convenable.

ART. 8. Les prix adjugés, et gratifications allouées, seront lus publiquement à la porte de l'Eglise de chaque paroisse, à l'issue de la grand'messe, le plus tôt, après la distribution des prix, que faire se pourra.

ART. 9. Ceux qui voudront prétendre à quelques-uns des prix qui seront adjugés le mercredi d'avant, à 22 mars 1826, pour des produits d'agriculture, doivent envoyer à l'assistant-secrétaire, dès avant le 10 mars 1826, des échantillons des grains, graines, houblons, filasses de lin et de chanvre. Pour le foin et les légumes, le Comité n'exige que des certificats sans échantillons.

Les objets produits aux exhibitions des six octobre, 5 janvier et 22 mars doivent être rendus sur le lieu à 9 heures du matin, le jour de l'exhibition même, à l'exception des patates et des navets.

ART. 10. Dans tous les cas où il sera réclamé un prix pour lequel il n'est point exigé de certificats particuliers, le prétendant sera tenu d'y suppléer de la manière que le Comité le jugera à propos.

ART. 11. Les poids et mesures dont il est question sont la livre anglaise avoirdupois, l'arpent et le minot français, établis par la loi dans cette province.

Formule de Certificat pour grains et légumes.

Le Comité offre ces formules qui néanmoins pourront être suppléées par d'autres équivalentes.

Je soussigné certifie que (nommez ici le compétiteur) cultivateur actuel, de la paroisse de —, comté de —, dans le cours de l'année 1825, cultivé en (nommez l'espèce de grain ou de légume) une pièce de terre de (dites-en la contenance avec le plus de précision qu'il sera possible) arpens; que, dans l'été de 1825, ladite pièce de terre a (dites si elle a été en jachère ou si elle a porté une récolte, quelle récolte, et combien elle a produit, le plus exactement que vous pourrez); qu'elle (marquez si elle a ou n'a pas été engraisée, de quelle sorte d'engrais, et de combien par arpent); qu'en 1824 ladite pièce de terre (dites si elle a ou n'a pas été engraisée, dans quel tems, de quelle sorte d'engrais, et de combien par arpent); que la semence a été mise en terre (marquez si c'est en semant à poignées ou en sillons, et quel jour) à raison de — minots par arpent; que — (marquez les différents tems où elle a été sarclée ou labourée, ou hersée entre les sillons; que la récolte a été serrée le (marquez le jour); que le produit en a été (marquez la quantité entière de minots, et le poids par minot, soit de grain ou de légumes), et que l'échantillon qui accompagne le présent certificat, lequel est d'une pinte, a été pris indifféremment dans le tout. Et ledit (marquez le nom du cultivateur) homme digne de foi, m'a donné des preuves suffisantes que le contenu ci-dessus est véritable.

Signé —

Le certificat doit être signé d'un Curé, d'un agent de la Société, d'un Juge de paix ou d'un Notaire public.

Nota — Si les légumes ont été conservés, et le tout employé en bon état à nourrir des animaux, il faudra le dire, et ajouter de quelle manière ils ont été conservés, les tems où ils furent entamés et celui où ils furent entièrement consommés, et par quel nombre et quelle sorte d'animaux; et enfin si l'on prétend aux prix nos —

Formule de certificat pour foin, après une récolte de grain.

Je soussigné certifie que —, cultivateur actuel, de la paroisse de —, comté de —, a coupé et serré en bon ordre, dans la saison de 1825, de dessus un champ contenant (marquez la mesure exacte, française) — bottes de foin, pesant chacune 16 livres, poids anglais; que le dit champ a porté une récolte de — (marquez l'espèce de grain, et la quantité du produit, aussi exactement que possible), en 1824; que le dit champ a été engraisé (marquez le tems où il l'a été la dernière fois, de quelle espèce d'engrais, et combien il en a été mis par arpent); et qu'il n'y a pas été mis d'engrais depuis; qu'il a été semé de graine de (marquez l'espèce de graine de foin, et la quantité semée par arpent, le tems et la manière qu'elle l'a été, et les soins qu'on y a donnés); qu'il a été fauché le (quel jour) et serré le (quel jour); lequel dit produit j'ai examiné en personne, et l'ai trouvé de bonne qualité, exempt de toutes sortes de mauvaises herbes ou autres espèces de foin, et de la quantité et du poids marqués. Et le dit — (marquez le nom du cultivateur) homme digne de foi, m'a donné des preuves suffisantes que le contenu ci-dessus est véritable.

Signé —

DISTRICT DE MONTREAL.

Jean-Marie Cadieux contre Eustache Roy tuteur des héritiers Dubois... 1. La moitié d'une terre située dans la paroisse Saint-Michel de la Chine, de 3 arpens et demi de front sur 12 arpens de profondeur, ou elle se réduit à 2 arpens de front sur 6 ou 8 arpens de plus en profondeur, le tout plus ou moins, borné par Joseph Bedard, John Jackson, Jean Tra-

beau, Charles Penner et le dit Jean-Marie Cadieux, avec une grange, écurie et autres bâties dessus. 2. Une pièce de terre située en la paroisse de Saint-Jacques, d'un arpent et demi sur 3, bornée par le chemin de roi, Jean-Marie Cadieux, Joseph Urbise et Daniel M. Naughton. 3. La moitié d'une terre située au coteau St-Pierre, d'un arpent et demi sur 40, plus ou moins, bornée par le Petit Lac, le chemin des terres de la côte St-Luc, Jean-Marie Larchevêque et Jean-Marie Cadieux, avec une maison et écurie dessus. — No. 1 et 2 à la porte de l'église de St-Michel de Lachine, le lundi 17 octobre, à 10 heures, et le 3 au bureau du sheriff, le mardi 18 octobre prochain, à 11 heures — 9 juin 1825.

Décree volontaire sur Stanley Bagg — Un emplacement situé dans le faubourg Ste-Anne, de 81 pieds et 86 sur 180, borné par Pierre Lamoureux, Austin Cuvillier et Anthony Barton, de figure irrégulière, avec une maison et autres bâties dessus, acheté de Henry Paimchaud père, le 19 février, 1825. — Au bureau du sheriff, le lundi 17 octobre prochain, à 11 heures. — 9 juin 1825.

J. P. Saxeux de Beaujeu contre Joseph Legant dit Délaourier. — 1. Une terre située dans la paroisse de St-Polycarpe, d'un arpent et demi sur 20 arpens, plus ou moins, bornée par la Rivière à l'Est, les terres non concédées, Jean Martin et Joseph Rodrigue. 2. Un emplacement situé dans la paroisse de St-Joseph, de 48 pieds sur 159, ou environ, borné par la rue Ste-Jeanne, Pierre Preyer, Hyacinthe Coullée et Ignace Gaucher Gamelin, avec une maison et autres bâties dessus. — No. 1, à la porte de l'église de la paroisse St-Polycarpe, le lundi 17 octobre prochain, à 10 heures, et le n. 2, à la porte de l'église de St-Joseph de Soulange, le mardi 18 octobre prochain, à 10 heures — 9 juin 1825.

Lawrence Kitch contre Robert Woods et sa femme... 1. Les deux tiers indivis d'un certain bail hypothécaire pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter du 29 décembre 1789, d'un lot de terre situé à St-Jean autrement dit Dorchester, et contenant en tout 12528 pieds, mesure française, plus ou moins, avec une maison dessus. 2. Deux tiers indivis d'un bail hypothécaire pour 99 ans, à compter du 17 novembre 1806, d'un emplacement situé au susdit lieu, de 72 pieds sur la profondeur qui peut se trouver depuis la rue de l'Eau jusqu'à la rivière Richelieu, borné par la dite rue de l'Eau, la dite rivière Richelieu, Etienne David et James Watson, avec quai, hangars, écuries et appentis dessus. — A la porte de l'église de St-Luc, le lundi 31 octobre prochain, à 10 heures. — 24 juin 1825.

Décree volontaire sur John Sanford... Un emplacement situé dans le faubourg Ste-Anne, de 92 pieds sur 90, borné par l'emplacement ci-après décrit, Robert Watson et John Dodd Ward; un autre emplacement situé dans le susdit faubourg, de 151 pieds et demi sur 90 pieds au sud-est, et 92 pieds et demi de l'autre côté, borné par Thomas Hunter, Allen et Lajeunesse, acquis de Matthew Bell et autres, coteurs à la faillite de G. J. et R. Hamilton, le 14 septembre dernier. — Au bureau du sheriff, le lundi 31 octobre prochain, à 1 heure. — 24 juin 1825.

John Jones contre John Porter. — Un lot de terre situé dans le township de Broom, de 200 acres en superficie, plus ou moins, borné par la réserve du Clergé, le lot n. 24, la réserve de la Couronne et le lot n. 25, avec bâties dessus. — Au bureau du sheriff, le lundi 31 octobre prochain, à 11 heures. — 24 juin 1825.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Marie Joseph Drouet De Richerville contre Etienne Leblan son mari... 1. sept arpens 5 perches et 11 pieds sur 3 lieues indivis d'avec 5 arpens et 7 pieds sur la dite profondeur appartenant à la dite Dame saisisseuse, le tout formant 12 arpens et 6 perches sur 3 lieues, étant n. 1 du fief Godefroi, borné à la seigneurie de Bécancour et partie au township d'Aston. 2. Un lopin de terre situé au dit fief Godefroi, d'un demi arpent sur environ 4 arpens, borné par le chemin de roi, la rivière Marguerite, Firmin Hébert et François Leprince, avec un moulin à vent dessus. — 3. Un lopin de terre situé près de la ville des Trois-Rivières, de 2 arpens et 5 perches sur environ 5 arpens, borné par M. Bell, Moses Hart, Joseph Montclair, encore M. Bell et Thomas Gamelin-Laurière. 4. Un morceau de terre situé en la paroisse de Gentilly, contenant 207 arpens en superficie, borné par le fleuve St-Laurent, et allant en rétrécissant jusqu'à Rivard de Lavigne, borné à F. Rivard Lavigne et J. Coffin, et se jusqu'à l'alignement de la partie ci-après désignée; et de là le dit terrain s'étend d'un arpent 6 perches et 12 pieds jusqu'à la rivière Gentilly, borné par le dit T. Coffin et Charles Godet, le tout formant un triangle irrégulier. — 5. Cinq huitièmes indivis du fief Rétour, contenant un quart de fief sur trois lieues, auquel a été réunie une étendue d'environ 2940 arpens en superficie, démembrée du fief Bécancour, de forme irrégulière, borné par le fleuve St-Laurent, le fief Cournoyer et la rivière Bécancour. 6. La moitié du lot n. 14, et la totalité du lot n. 15 dans le township d'Aston, borné par le n. 16 et la moitié du n. 14. — Les n. 1, 3, 5 et 6, au bureau du sheriff, le lundi 31 octobre prochain, à 11 heures, le n. 4, à la porte de l'église de St-Edouard de Gentilly, le jour suivant, à 10 heures, et le n. 2, à la porte de l'église de St-Grégoire, le même jour à 3 heures de l'après-midi. — 25 juin 1825.

DISTRICT DE QUEBEC.

Catherine Lecomte Dupré et autres contre Joseph Mailley... Une terre située en la paroisse de l'Archevêque Lorette, d'un arpent sur 22, bornée par le chemin de roi, Mathieu Plante, Pierre Bedard et Louis Chartraine, avec une maison et autres bâties dessus. — A la porte de l'église de l'Archevêque Lorette, le mardi 25 octobre prochain, à 10 heures. — 14 juin 1825.

Décree volontaire sur Hubert Paré... Un emplacement situé en la basse ville de Québec, de 24 pieds et 10 pouces et demi, sur 38 pieds ou environ, borné par François Bellet, Andrew Doe, la rue Sous-le-Fort et Nicolas Godin, avec une maison dessus, achetée de Thomas Atkins, le 27 mai dernier. — Au bureau du sheriff, le lundi 31 octobre prochain, à 11 heures, et le 24 juin 1825.

TERRES A VALCARTIER, à la disposition de 5 à 6 lieues au nord-ouest de Québec. Les lots suivants sont à vendre, savoir: —

- 1. No. 1. Neuf arpens de front sur environ 15 de profondeur, ou 125 arpens de superficie, ayant leur front sur la rivière, et joignant les terres occupées par Thomas Berry et Madame White.
2. No. 2. Neuf arpens de front sur environ 15 de profondeur, ou 135 arpens de superficie, occupés par Madame White, avec maison, grange, et beaucoup de défrichement.
3. No. 3. Six arpens de front sur environ 15 de profondeur, ou 90 arpens de superficie, joignant le no. 2 et le lot de M. Neilson près du moulin à scie, à la chute de Tsoumouthan.

AU SUD DE LA RIVIERE.
No. 4. Quinze arpens de front sur environ 12 de profondeur, ou 180 arpens de superficie, commençant à 3 arpens de la ligne nord de la concession de M. M. Stuart et Neilson, et descendant le long de la rivière à l'orient des lots 40, 41, 42, 43 et 45.
No. 5. La moitié orientale des lots 34, 35, 36 et 37, formant 12 arpens sur 15, ou 180 arpens de superficie, situés entre la rivière et les établissements dans la cinquième concession, avec une partie défrichée, joignant les dits établissements.

No. 6. La moitié occidentale des lots 34, 35, 36 et 37, formant 12 arpens de front sur le grand chemin, la rivière entrant dans les dits lots au nord, joignant la terre de M. Neilson au bord de la rivière, et celle de Robert Goodfellow; y ayant une maison de pièces sur pièces, une grange et des défrichements sur les dits lots. Il y a une réserve de 4 arpens.

No. 7. Les lots 51 et 52, de 5 arpens sur le grand chemin, chacun, sur 200 arpens de profondeur, occupés par E. Sweeney, joignant A. Ker et Robert Goodfellow.

No. 8. Les lots 22 et 23, de 5 arpens sur le grand chemin, chacun, sur 50 de profondeur, ou 180 arpens de superficie; occupés par John Inrie; avec une bonne maison, grange, &c., et beaucoup de défrichement.

No. 9. Les lots 28 et 29, de 3 arpens sur le grand chemin, chacun, sur 50 de profondeur, ou 180 arpens de superficie; occupés par John O'Neil, avec maison de pièces sur pièces, grange, &c., et beaucoup de défrichement; joignant S. Neilson et W. Carrigan.

No. 10. Les lots 4, 5, 6 et 7, de 3 arpens de front, sur la rivière, chacun, sur environ 20 de profondeur, joignant à l'est Alexis Roulet, et à l'ouest J. Neilson, avec un peu de défrichement sur le no. 4. Ces lots seront vendus séparément, si on le désire.

No. 11. Trois arpens de front du côté est du grand chemin, sur 50 de profondeur, au moulin à scie, joignant au nord et au sud les lots de M. Neilson; aussi un demi-arpent sur 50 arpens de même côté du chemin, à la distance d'un demi-arpent au nord-ouest du dit ci-dessus; aussi, trois cinquièmes dans le moulin à scie.

No. 12. Les lots 7, 8 et 9, et moitié du lot 6, de 3 arpens de front chacun sur 40 de profondeur, au lac Saint-Jacques, à un demi-arpent, dans le fief Saint-Ignace, joignant un défrichement fait par Robert Goodfellow sur la moitié du lot 6, avec 6 arpens prêts à brûler sur la moitié nord du lot 6.

Le sol de ces terres est généralement sablonneux, avec quelques riches pointes et terrains bas près de la rivière. Les bois sur les hauteurs sont le merisier, l'érable à sucre et le hêtre; et, sur les terrains bas, l'orme et le frêne, avec ça et là du cèdre de l'épave, du pin et du sapin. La rivière Jacques-Cartier est large d'environ 100 verges en cet endroit, et navigable pour des canots l'espace d'environ 20 milles. L'établissement fut commencé en 1817, et il contient maintenant environ 500 âmes. Il y a deux moulins à scie; le moulin à farine de Lorette n'est éloigné que de 9 milles; la distance au marché de Québec n'est que de 16 à 20 milles.

Ceux qui seraient disposés à entreprendre la manufacture de la potasse, trouveraient cette partie du pays très-avantageuse pour cela, par l'abondance des meilleurs bois pour en faire. Il se trouve auprès du lac Ferré une grande abondance de l'épinette dont on fait l'essence d'épinette.

Quelques-uns des lots sont soulevés pour la commodité des acquéreurs. On exigera le paiement d'une partie du prix d'acquisition en passant l'acte, et l'on accordera des termes faciles pour le reste. La possession sera livrée le jour de mai prochain. S'adresser, à Valcartier, à M. William Brown, ou à Québec à M. William Cowan, à l'imprimerie rue de la Montagne, n. 3. Québec, 4 avril 1825.

A VENDRE ou à LOUER, avec possession immédiate, la MAISON grande et commode, no. 11 rue St-Germain, haute-ville, joignant l'église de la Congrégation. S'adresser sur les lieux ou à cette imprimerie, 29 sept. 1825.

A LOUER, le bas de la Maison maintenant occupée par Robert Richardson écuier. Pour informations, s'adresser sur les lieux à CHS. SMITH, Rue du Carrefour, basse ville, 16 septembre 1825.

On donne avis par le présent que la société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous le nom de Richardson & McAlpine, a été aujourd'hui dissoute par consentement mutuel, et que William McAlpine est dûment autorisé à régler tous les comptes de la dite société. JOHN RICHARDSON, Wm. McALPINE.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrangements et offrent en vente à bas prix pour argent comptant, à leur magasin rue la Montagne, n. 5, un assortiment général de livres d'école, grecs, latins, anglais et français; avec divers articles de papeterie, &c. consistant en papier à écrire, à dessiner, à copier et à cartoucher; papiers brouillard, marbrés et colorés; cartons d'écritures de Bristol, parchemin et poudre de pierre-ponce; cartes blanches de message et de visite; encre à écrire, noire et rouge, en fioles et en poudre; encre à copier en fioles, encre à mouler ineffaçable; bleu liquide de Scott; galon de bureau, et remplissage; cure à coudre, rouge et noir; ouïes rouges, noirs et de couleur; ditto en métal; plumes de plume, d'ivoire, et de corne; plumes, tailles et non tailles; crayons de plomb, rouges et noirs; pliers d'os et d'ivoire; tablettes d'ivoire, portefeuilles; balais à poudre, d'ivoire et de bois, et cachets à poignées; livres de compte, exemples d'écriture, canifs de bureau et de poche, ardoises et crayons d'ardoise, encriers de poche, écrivains d'étain et de cristal; couleurs à l'eau de Newman, en boîtes et en paquets séparés; pinceaux de poil de chamois et de fouine; instruments à dessiner, télescopes, thermomètres, &c. &c. NEILSON & COWAN, Québec, 10 novembre 1824.

NOTA VELLEMENT reçu et à vendre à cette imprimerie (prix £16) un assortiment très-complet d'INSTRUMENTS DE DENTISTE, faits par PERRY, de Londres. Québec, 4 août 1825.

EFFETS qui restent non réclamés dans les magasins de GILLESPIE, FINLAY & Co.: Le rév. Dr. Strachan, York, Haut-Canada; au soin de M. Forsyth, Richardson & Co., Québec; 3 Caisses (1 Drop de David Jearard, écuier, Corvise rosat d'États-Unis, Montréal, Canada; 1 do de John Covet, écuier, Hamilton, Cobourg, District de Newcastle, Haut-Canada; 1 do de 76e Régiment, 6300 à 6315, 16 balles, 6316 à 6325, 3 boucauts, 15 septembre 1825.

SEUL DE LIVERPOOL, à vendre du bord du brick la Charlotte, par JOHN LEATHER & Co., Rue Saint-Paul.

DES BOUTS DE SEIN DE VERDIER. LES susdits sont des instrumens de chirurgie, indispensables aux mères-nourrices, pour les préserver de grandes douleurs et des opérations résultant des accidents malheureusement trop fréquents à cause de l'infirmité. Préparés par le Docteur VERDIER à Paris et à vendre par J. Muxson à Québec, avec des directions pour s'en servir, qui a nouvellement reçu une quantité de Sangues d'Angleterre. Québec, 30ème Septembre 1825.

ÉTAT DU FONDS DES PILOTES INVALIDES DE QUÉBEC LE 7 septembre 1825.

Table with 2 columns: Description of funds and amounts. Includes entries for 'Argent prêt sur hypothèque', 'Intérêts dus par diverses personnes', and 'Argent entre les mains du trésorier'.

\* Il a été poursuivi et obtenu jugement pour £70 de principal avec intérêts; mais le débiteur et sa caution sont insolvables.

Pensionnaires sur le Fonds des Pilotes invalides de Québec le 7 septembre 1825.

Table with 2 columns: Name of pensioner and amount. Includes James Smith, Charles Stoddard, Dominique Marée, Jos. Langlois, Pierre Audet, non marié, Madame Le Cour, par an, Préguin, Pierre Lavoie, John Ross, Win. Ross, Alex. Ross, Martineau, M. Chamard, J.-Bte. Petit, &c.

De Charles Dabamel, 1 par an, 12 0 0
De B. Lachance, senior, 1 par an, 12 0 0
De H. Hypolite Poirier, 1 par an, 12 0 0
De Frs. Audet dit Lapointe, 2 par an, 24 0 0
De Joseph Tremblay, 1 par an, 12 0 0
De Jean Chassée, 1 par an, 12 0 0

Montant total des Pensions annuelles, cours actuel £369 0 0

Sauf erreurs. Québec, 7 septembre 1825. Wm. LINDSAY, Trésorier M. T. Q. Québec, 20